



LA VIGIE

JOURNAL DE DÉMOCRATIE SOCIALE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON



ABONNEMENTS:

Saint-Pierre. — un an.... 9 fr. 00
Union postale. — un an.... 12 fr. 00

Direction : SAINT-PIERRE
Rue Jacques-Cartier

INSERTIONS:

Une à six lignes. 3 fr. 00
Réclames. 0 fr. 50
Faits divers. 1 fr. 00

La mare aux canards

Dent pour Dent

L'être hideux et repoussant qu'est Mazier continue son infâme besogne. Trop lâche, on le sait, pour se montrer même en plein jour, il se tient prudemment dans la coulisse ou plutôt dans l'égout où il se vautre, comme dans son élément naturel, afin d'essayer de salir ses adversaires qu'il pense pouvoir asphyxier «sous les miasmes de ses déjections morbides».

Il a toujours vécu dans les bas fonds orduriers ! Nous respectons trop les lecteurs de la «Vigie» pour leur servir, autre mesure, de sa prose nauséabonde qui n'est guérie que d'un petit groupe d'élite.

Mais ce qui nous fait hausser les épaules, c'est de voir ce roitelet détrôné et sans cesse blackboulé dont le règne néfaste a été plus funeste à la colonie que deux années de pêche désastreuse, voulue encore se donner de l'importance, alors que son influence ne s'étend pas au delà de son poulailleur et de sa porcherie.

Ne pouvant proprement se défendre de son passé qu'il renie lui-même, il essaie de refaire sa virginité en imputant à ses adversaires tous ses défauts comme tous ses méfaits. Heureusement la notoriété publique est là pour lui, plus encore que pour les autres. *Elle sait ce que vaut le nom de Mazier* et quelle suite de maux il adéchainé sur ce malheureux pays impuissant désormais à se relever, sans l'aide d'hommes énergiques et dévoués aux intérêts de la colonie. La notoriété publique est impartiale et surtout impitoyable parcequ'elle juge les gars d'après leurs actes et non d'après leurs paroles. Et c'est ce qui explique ce fameux coup de balai des élections municipales dernières, tant à St-Pierre que, tout récemment, à l'île aux chiens.

Mazier, qui n'a jamais su gérer ses propres affaires, qui a gaspillé nos finances et endetté pour longtemps la municipalité, ose encore se dire la providence du pays ! Grand Dieu ! si nous ne pouvions compter que sur lui pour arracher cette colonie à la ruine vers laquelle il l'a acheminée, nous pourrions boucler nos malles.

Demandez donc à ce grand bienfaiteur, à ce Terre Neuve sauveur, combien il a armé de goëlettes, combien il a acheté de morues cette année et à quel prix ? Combien d'ouvriers il emploie ou emploiera cet hiver ? Il vous répondra : je n'ai pas armé de goëlettes, je n'achète pas de morues, je n'emploie pas d'ouvriers pour ne pas voler les pêcheurs et exploiter les travailleurs. Et il s'étonne ensuite, ou plutôt fait semblant de s'étonner de voir ceux-ci s'expatrier en foule.

Demandez lui encore à qui nous sommes redevables de la grosse subvention que nous payons pour le service postal ? Il vous niera, contre l'évidence même, toutes les démarches et les compromissions faites par lui et pour son propre compte.

Pa l z-lui des bougies et des pioches etc.... qui venait — lui mai e — à la municipalité en en majorant, andaleusement les p ix.... Il vous répondra : je suis un honnêt homme ! seul, Louis Légasse est un malhonnête, un exploiteur, un despote... Certes

ce n'est pas lui, Mazier, qui s'enrichira par tous les moyens ; autrement, il serait déjà plusieurs fois millionnaire.... Et lui aussi est une triste victime... des mauvaises années!!!

Voilà Mazier ! voilà l'homme qui a trempé dans toutes les malproprietés, qui n'a échappé au bagne que par miracle et grâce aux démarches faites par ceux-là mêmes qu'il voudrait salir. *Il n'est encore se dire un honnête homme sans y croire lui-même. Il ne trompera plus personne, il est fini.*

Et pourquoi donc son vieux père, qui était mieux renseigné que nous, n'a-t-il jamais voulu recevoir, à son lit de mort ? N'avait-il pas, comme tant d'autres, une triste idée de l'honnêteté de son fils ?

Mazier !... c'est le morceau de charogne puante au fond d'un ravin, au fond d'un sinistre précipice. Il empoisonne tous ceux qui l'approchent, tout comme la charogne empoisonne et fait crever le corbeau ou le vautour qui s'en est regorgé.

La Rédaction

MIQUELON

Sous ce titre, a paru, dans ce journal, un article signé « J. F. Pompéi » qui résume, en quelques mots, la situation de Miquelon. C'est une jolie page où l'auteur a joint, à son talent habituel, une grande justesse d'appréciation, et défini, en quelques réflexions claires et précises, les causes de l'abandon de cette île.

Miquelon fut choisie, tout d'abord, comme chef-lieu de la colonie.

Quelle fut exactement son importance ? Les renseignements que l'on possède à ce sujet, sont plutôt vagues ; mais il est à présumer qu'il y fut entrepris des travaux assez considérables, entre autres, l'établissement d'un port dans ce qui est le « Grand étang » de Miquelon. Les pierres de granit taillé, que l'on trouve encore actuellement dans le goulet de cet étang, en sont une preuve évidente. Puis, soit par suite de bouleversements naturels, soit par destruction, ce port disparut dans la suite ; il est établi qu'il n'existant plus, lors de la réoccupation de l'île en 1816.

A partir de cette date jusque vers 1870, Miquelon prospéra graduellement ; les familles, venues de France par les soins de l'Etat, y avaient fait souche. L'armement s'était accrû d'une façon importante, des maisons de commerce s'y étaient établies, l'avvenir semblait plein d'espoir.

Un mouvement rétrograde s'accusa tout à coup et, en quelques années seulement, la dégringolade fut complète.

Quelle a été la cause de cette chute subite ? La prépondérance de St-Pierre !

St-Pierre, placé en vedette sur le passage des navires venant de France ou des bacs, avec son port naturel ! Et, surtout, ce qui fit la perte de Miquelon, ce fut, en effet, l'incurie gouvernementale.

Tous les efforts, tous les sacrifices d'argent contribuent à l'amélioration du sort de St-Pierre, et, chaque année, le gouvernement se détache davantage de Miquelon.

Longtemps, les Colons qui s'y étaient fixés luttèrent avec vaillance puis, devant l'indifférence, de ceux qui avaient pour mission de les aider, par eux abandonnés sans communications, sans abri pour leur flottille de pêche, considérés comme des non-valeurs, presque comme des îlots, beaucoup d'entr'eux quittèrent, petit à petit, cette terre ingrate et se fixèrent au chef-lieu.

A l'heure actuelle, Miquelon est un fardeau pour l'administration, qui a donné l'ordre de supplier tous secours aux 14 INDIGENTS septuagénaires et octogénaires secourus par le bureau de bienfaisance ! Et, pour les gens de cette même administration, le titre seul de *Miquelonnais* disqualifie à tout jamais celui qui le porte.

Avec quelle indifférence, nos gouverneurs traitent Miquelon, lui reprochant sans cesse les quelques deniers qu'elle coûte annuellement. Ils repartent même en France, sans connaître, de ce coin, autre chose que la « belle rivière », et sans s'être donné la peine — bien légère cependant — d'apporter par une petite visite, un peu de consolation, aux 600 français que l'Etat exila sur ce rocher et qu'on veut aujourd'hui faire marcher comme des esclaves !

Avec quel sourire de dédain, le St-Pierrais, possédant un peu plus de vernis, toise l'habitant de Miquelon !

Parle-t-on de ce dernier, sur le quai, au café, dans un journal, dans les réunions officielles même ! il sera traité de paresseux, d'être sans intelligence, incapable de penser et d'agir, on ajoutera même, au besoin, que le Miquelonnais n'a pas d'âme !

Parmi les habitants de St-Pierre et les fonctionnaires, il y a certes des gens peu intelligents, mais aussi combien d'hommes sensés, lesquels, s'ils se donnaient la peine de réfléchir avant de causer, diraient ceci :

Le Miquelonnais n'est pas un être inférieur ; il se trouve tout simplement isolé du monde sans télégraphe, sans autre communication avec le chef-lieu qu'un courrier hebdomadaire l'été et bi-mensuel l'hiver ; et nul doute que transplanté il ne craindrait pas la comparaison avec le St-Pierrais de son rang.

Pour s'en convaincre il n'est point besoin, du reste, d'un grand effort intellectuel.

Les Miquelonnais ne sont-ils pas à classer parmi les bons patrons à la grande pêche ?

Combien y a-t-il, chaque été, de pêcheurs St-Pierrais à battre les Miquelonnais de Savoyard ?

Ceux de la « Pointe » ne sont-ils pas aussi à classer dans les bons ?

Et parmi les ouvriers, combien de bons travailleurs et qui, pour la plupart, ont le mérite de s'être formés seuls ! Les miquelonnais placés à St-Pierre dans le commerce ne sont-ils pas aussi des emplo-



yés de choix ? nous n'avons certes pas l'intention de dire que le meilleur pêcheur, le meilleur ouvrier et le meilleur commis, ne valent rien s'ils ne sont pas *Miquelonais* ! ! non.

Mais nous soutenons, qu'en général, le Miquelonais est travailleur, endurant, sobre, très industriel, débrouillard lorsqu'il sort de son milieu. Il a le malheur d'être né et de vivre dans un pays sans ressources, sans communications, sans relations, abandonné chaque année davantage à son triste sort. Nous affirmons que l'homme le plus énergique, condamné à deux années seulement d'une semblable existence, y perdra la moitié de sa valeur.

M. Louis Légasse délégué de la Colonie, se trouvant l'autre jour en villégiature à Miquelon, faisait un tour le long de la côte, à l'arrivée des pêcheurs. La mer était très-dure, et quoique le soleil fut près de disparaître, des voiles pointaient encore à l'horizon. Partis depuis 2 heures du matin, beaucoup de pêcheurs ne rentraient que longtemps après la tombée de la nuit ! ! .

Causant aux uns et aux autres, le Délégué s'arrêta plus longuement auprès d'un vieux pêcheur basque Miquelonais et s'apitoya sur ce rude labeur ! mais ce vieux pêcheur, homme sensé, et plein d'expérience, de lui répondre :

Oui M. Légasse, nous trimons en effet ! nous sommes dehors depuis 2 heures ce matin, avec huit heures d'ariron sur les bras : et, comme nous avons aujourd'hui heureusement un peu de morue, nous serons à la maison vers 9 heures, en comptant les 20 minutes de marche qui nous séparent de la soupe ! Nous aurons donc pour aujourd'hui 19 heures d'un travail pénible, avec « au ventre du pain sec et de la bière. Mais cela n'empêche pas que nous sommes des vauriens, des paresseux !!!

Et M. Légasse examinait cette figure énergique brûlée par le soleil et les embruns.

Oui, nous sommes des paresseux, parce que malgré que nous aurons vécu chichement, misérablement, malgré que nous aurons lutté chaque jour avec autant de peine qu'aujourd'hui, nous ferons, en partie, des dettes !!!

Nous sommes des paresseux, parce que notre réputation est faite maintenant, et que pour l'arrêter, il nous faudrait le moyen, de suppléer, par une industrie quelconque, à ce que la mer nous refuse ! Que le Ministre inflige au gouverneur qui nous malmenne, la punition de venir avec mes camarades ou moi « avant des doris » pendant huit jours ! Et il ne dira plus, après cela, j'en réponds, que nous sommes des paresseux.

Il ajoutait, dans son franc parler : Les petits pêcheurs de St-Pierre et de l'île aux chiens sont les vaillants ; le petit pêcheur de Miquelon, c'est le rebut, la faînante ! Et cependant, les St-Pierrois qui font des essais à Miquelon, les pêcheurs de l'île aux chiens qui y viennent, chaque été, sont toujours distancés par certains d'entre nous !!!

Rien n'est plus vrai. Le pêcheur Miquelonais doit aller très-loin. A l'est, il se trouve constamment, à une distance variant de 8 à 9 milles.

A l'ouest, ce sera plus encore, bien au delà « des veaux marins » situé à 6 milles 1/2 du Cap-Blanc ! Il sera donc souvent dans l'impossibilité de faire sa pêche à cause de la violence du vent.

A St-Pierre, au contraire, le petit pêcheur a de bons fonds à toutes distances, l'atterrissement est toujours sillonné de bateaux, un sémaphore guette ceux qui ne pourraient rentrer à temps, des remorqueurs sont là, prêts à les prendre . . . Autant de choses qui les favorisent et leur donnent confiance !!

A Miquelon, rien de tout cela !

A Miquelon, rien, en dehors de la pêche ! pas une seule journée de travail et tout plus cher qu'à St-Pierre !

A St-Pierre, du travail pendant une partie de la mauvaise saison et la facilité de se procurer provisions, vêtements etc., . . . à bien meilleur marché ! En un mot, des conditions d'existence toutes différentes, dans ces deux îles soeurs !

Faut-il en conclure que Miquelon doit être abandonnée définitivement ? Non !

Comme on l'a dit déjà, une tentative de résurrection de l'existence des Colons de ce pays en détrousse, est actuellement conçue ; l'établissement « d'une baleinerie », accompagné de certains autres projets

La chose est en bonne voie, le conseil d'administration vient d'émettre un vote favorable ; et, quoique cela se soit fait un vendredi et un treize, c'est un bon pas en avant, et le ministère ne pourra

qu'approuver la sage décision du conseil d'administration.

L'espoir renait à Miquelon, la fin de Campagne accuse une moyenne supérieure à celle de l'an dernier, l'horizon s'éclaire. Espérons que l'année prochaine sera pour Miquelon la première d'une ère nouvelle d'une ère de prospérité. De tout cœur, nous formons des vœux pour qu'il en soit ainsi.

Un vrai colon

Je dois à la vérité de déclarer que Monsieur le Gouverneur Angoulvant s'est rendu à Miquelon pour se rendre compte personnellement de l'emplacement projeté des usines « baleinardes ». Ses multiples occupations l'ont empêché, il est vrai, jusqu'ici, d'y aller visiter les corps élus et les fonctionnaires.

Le Chef de la Colonie n'entend ni molester ni maltraiter les Miquelonais, il a tout au contraire animé des meilleurs sentiments à leur égard et fait tout son possible pour relever cette île qu'il désire ardemment voir entrer dans la voie du progrès.

Les Écoles de Miquelon

Grâce à l'intervention de M. D. Borotra, maire de Miquelon, ses administrés, qui s'étaient tous mis d'accord pour ne pas envoyer leurs enfants aux écoles laïques, viennent d'en décider au contraire. L'incident est clos et le Gouverneur doit être satisfait de l'heureuse issue de cette question qui aurait pu soulever de grosses difficultés.

Tout est bien qui finit bien, dit-on.

L'AFFAIRE BALEINE

Dites donc, Monsieur Mazier, vous d'ordinaire si fort pour démontrer que M. Légasse ne cherche que ses intérêts, sans se soucier de ceux des autres, je ne vous comprends plus !.. Vous n'êtes pas perspicace : et les actions libérées futures ! si M. Légasse veut s'intresser de près ou de loin à l'affaire !

Vous dites : (l'affaire baleine, tout le monde le sait, n'est montée que pour favoriser un étranger et procurer une situation à son fidèle Auguste Salomon, sans se préoccuper que cette industrie sera la ruine de la boîte et de la pêche.)

Il faut croire cependant que M. Louis Légasse ne cherche pas ici avant tout, ses intérêts, car si cette industrie est la ruine de la pêche, lui qui y est intéressé sera aussi le mieux frappé et peut être le premier ruiné.

Et vous croyez qu'il consentirait à se ruiner et à ruiner la société « La Morne Française » pour faire plaisir à un étranger... vous seul, M. Mazier, auriez le courage de faire ce sacrifice.

UN BALEINARD

Les Duels

A la suite d'un article paru dans « La Vigie » portant la date du 5 Novembre, Monsieur Daygrand s'étant trouvé offensé, a chargé M. M. Merle et Gallas de demander à Monsieur Légasse, qui s'était déclaré l'auteur du dit article, rétraction ou réparation par les armes.

M. Légasse a désigné comme témoins M. M. Pompeï et Dupuy-Fromy qui se sont mis immédiatement en rapport avec M. M. Merle et Gallas.

M. Légasse s'étant refusé à toute rétraction, une rencontre a été déclarée inévitable. L'arme choisie a été le revolver d'ordonnance. Quatre balles seront échangées au commandement à cinquante pas.

St-Pierre le 4 Novembre 1905

Pour Monsieur Daygrand :

G. Merle

Dr. Gallas

Pour Monsieur Légasse :

Dr. Dupuy-Fromy

J.-F. Pompeï

Conformément aux conditions énoncées ci-dessus, la rencontre a eu lieu le 5 Novembre, au matin quatre balles ont été échangées sans résultat.

St-Pierre le 5 Novembre 1905

Pour Monsieur Daygrand :

G. Merle

Dr. Gallas

Pour Monsieur Légasse :

Dr. Dupuy-Fromy

J. F. Pompeï

Lettres adressées à M. Louis LÉGASSE

Saint-Pierre le 5 Novembre 1905

Cher ami

A la suite d'un outrage qui vous a été fait publiquement par Madame Bénâtre vous nous avez priés de demander à Monsieur Bénâtre des excuses ou une réparation par les armes.

Ce dernier, tout en approuvant la conduite de sa femme en la circonstance, s'est refusé à constituer des témoins.

En présence de cette attitude contraire aux règles et précédents admis en matière d'affaires d'honneur, nous estimons qu'il ne nous appartient pas de rentrer dans les explications qui ont pu nous être fournies à cette occasion par M. Bénâtre, un refus de constitution de témoins se passant de tout commentaire.

Notre mission est donc terminée.

Cordialement à vous

J. F. Pompeï Anatole Farvaque

Saint-Pierre le 12 Novembre 1905

Cher ami

Il y a environ deux ans en décembre 1903 et deux ou trois jours avant les élections à la délégation, vous nous aviez constitués comme témoins pour nous mettre en rapport avec deux des amis de M. Bénâtre : M. Philippe et M. Creslé, que celui-ci vous avait adressés.

Dès la première entrevue et dès même les premiers pourparlers, les témoins, tous d'un commun accord, déclarent qu'il n'y avait lieu de donner aucune suite à l'affaire qui avait motivé l'envoi de témoins de M. Bénâtre.

De plus, pour couper court à toute polémique à ce sujet, il fut dans cette même réunion décidé qu'il ne serait rédigé ni, par suite, publié aucun procès verbal.

Il est donc faux que vous ayez jamais refusé de vous battre avec M. Bénâtre ni même que vous ayez cherché à faire des excuses quelconques.

H nous importait de le déclarer aujourd'hui pour couper les ailes au canard qu'on fait circuler, et dissiper toute l'onde.

Nous en appellerons, au besoin, à la bonne foi de M. M. Philippe et Creslé qui, nous en sommes certains, ne nous démentiront pas.

Cordialement à vous
J. F. Pompeï I. Lefèvre

LETTRE ADRESSÉE À M. POMPEI

Monsieur Pompeï, s'étant considéré comme offensé par une lettre de Monsieur Bénâtre en date du 5 Novembre dans laquelle celui-ci se mettait à la disposition des témoins de Monsieur Légasse, à la suite de son refus de constitution de témoins dans cette affaire, a prié M. M. Salomon E. et Lefèvre Louis de lui demander raison par les armes.

M. M. Ch. Landry et Merle ont été constitués comme témoins par M. Bénâtre.

Les témoins se sont réunis dans un salon du café du Midi.

Après échange d'observations, les témoins de M. Bénâtre ont déclaré que leur client, n'ayant jamais eu l'intention d'offenser M. Pompeï, relâchait purement et simplement la lettre sus-visée. Dans ces conditions, les témoins de M. Pompeï persuadés que M. Bénâtre n'a pas eu l'intention d'offenser leur client, sont tombés d'accord avec ceux de Monsieur Bénâtre pour déclarer qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

St-Pierre le 7 Novembre 1905

Pour Monsieur E. Bénâtre

G. Merle Ch. Landry

Pour M. J. F. Pompeï

E. Salomon L. Lefèvre

Saint-Pierre le 6 Novembre 1905

A MONSIEUR LOUIS LÉGASSE

Cher ami,

Nous nous avons priés de vouloir bien demander à Monsieur Daygrand réparation par les armes d'une insulte qui vous avait été faite par Madame Daygrand,

Ce dernier approuve Madame Daygrand, et nous a déclaré que s'étant déjà battu une fois avec vous pour l'honneur de sa femme, il n'avait plus l'intention de se battre de nouveau ; qu'il était donc inutile de nous mettre en relations avec deux de ses amis.

Il a ajouté : Lorsque je rencontrerai Monsieur Légasse, je saurai ce que j'ai à lui dire.

Devant cette attitude, nous avons estimé que notre mission était terminée.

Votre bien dévoué

A. Salomon L. Jourdan fils

Les duels St-Pierrais

DEPUIS UNE DOUZAINES D'ANNÉES.

La constitution des témoins est obligatoire. Les témoins, s'ils ne sont pas d'accord, peuvent désigner un arbitre, pour trancher le différend.

AFFAIRE WINTREBERT-MERVEILLEUX

Témoins pour M. Wintrebert
P. Pépin, Avocat

Témoins pour M. Merveilleux
Lecomte, contrôleur

Pellegrin, Lieut. gendarmerie

AFFAIRE PÉPIN-LÉGASSE

Témoins pour M. Pépin, Avocat

Témoins pour M. Légasse

Laroche, budger
Baron, Emile

Salomon, Auguste
Sasco, Emile

AFFAIRE SIEGFRIEDT-LÉGASSE

Témoins pour M. Siegfriedt
Guillaume, Avocat
Delmont, Avocat

Témoins pour M. Légasse
M. Pompei
Dr. Dupuy Fromy

ARBITRE

MONSIEUR RENÉ ANDRÉ, Directeur du Commissariat

AFFAIRE LEFÈVRE-MAZIER

Témoins pour M. Lefèvre :
Pierre Pépin, et Louis Légasse

Monsieur Mazier refusa de constituer des témoins. IL EST DISQUALIFIÉ.

AFFAIRE DELMONT-LÉGASSE

Témoins pour M. Delmont
Major Filippi
Lippman

Témoins pour M. Légasse
M. Pompei
Dr. Abadie Bayro

AFFAIRE CERTONCINY-ALLIOT

Témoins pour M. Certonciny
Touze
Pompeï

Témoins pour M. Alliot
D. Fargier
Louis Lefèvre

AFFAIRE LÉGASSE-DAYGRAND

Témoins pour M. Légasse
Pompeï
Lefèvre

Témoins pour M. Daygrand
M. Lagrosillière
Dr. Gallas

1re AFFAIRE DU 23 DÉCEMBRE 1903

DELMONT-LÉGASSE

Témoins pour M. Delmont
Dr. Gallas
M. Guillaume

Témoins pour M. Légasse
M. Pompei
Louis Lefèvre

2me — LAGROSILLIÈRE-LÉGASSE

Témoins pour M. Lagrosillière
Capitaine Henry
Léonce Durvoat

Témoins pour M. Légasse
M. Pompei
Louis Lefèvre

3me — BÉNATRE-LÉGASSE

Témoins pour M. Bénatre
Philippe Gerant
Gresle

Témoins pour M. Légasse
M. Pompei
L. Lefèvre

AFFAIRE DUPUY-DEMALVILAIN

Témoins pour M. Dupuy Fromy
Gaithac Commissaire
Bénatre

Témoins pour M. Demalvilain
Dr. Gallas
Lagrosillière

AFFAIRE SALOMON-DEMALVILAIN

Témoins pour M. Salomon
Pompeï
Lamasse

Témoins pour M. Demalvilain
Dr. Gallas
Lagrosillière

AFFAIRE FILIPPI-POIRIER-BOTTREAU

Témoins pour M. Filippi
M. Lagrosillière Bénatre

Témoins pour M. Poirier-Bottreau

Louis Lefèvre Louis Jourdan

AFFAIRE DAYGRAND LÉGASSE

Témoins pour M. Daygrand
Dr. Gallas G. Merle

Témoins pour L. Légasse
Dr. Dupuy Fromy Pompei

Affaire LÉGASSE-BÉNATRE

Témoins pour M. L. Légasse :

M. Pompei, Anatole Farvacque.

M. Bénatre a refusé de constituer des témoins ; il est disqualifié.

AFFAIRE POMPÉI-BÉNATRE

Témoins pour Pompeï Témoins pour Bénatre
E. Salomon — L. Lefèvre Ch. Landry — G. Merle

Affaire LÉGASSE-DAYGRAND

Témoins pour M. Légasse :

Auguste Salomon Louis Jourdan

Mr. Daygrand a refusé de constituer des témoins : il est disqualifié.

La qualité « d'offensé » donnant droit au choix des armes, nos ex-maire et 1^{er} adjoint, Daygrand et Bénatre prennent la poudre d'escampette, après avoir fait injurier un adversaire par leur femme.

Mais, l'un et l'autre sont jugés à leur juste valeur.

A MES AMIS

Je suis allé sur le terrain avec l'ex-maire, Monsieur Daygrand pour avoir écrit ce qui suit : « . . . La dernière fessée de l'ex-maire.

L'ex-maire n'est pas toujours commode dit-on !

Il paraît que le dernier numéro de la Vigie l'avait mise dans tous les états ! . . . Elle aurait voulu écraser de . . . ses cent et quelques kilogs l'impertinent qui s'était permis de dire de pareilles vérités sur le compte du « grand et honnête catholique », son Gustave mari.

Elle administra d'abord une fessée en règle au candide Daygrand qui fut obligé de crier « grace », et de promettre d'être méchant à l'égard de ses adversaires. »

Cette affaire a été réglée, comme elle devait l'être et je viens vous déclarer, aujourd'hui, que je n'ai jamais eu l'intention d'insulter l'ex-maire, et, de fait, je ne l'ai pas insultée.

Celle-ci, cependant, encouragée sans doute par la conduite scandaleuse de Madame Bénatre (l'ex-première adjointe fions fions de . . . et tout le reste), a cru devoir, le lendemain de notre duel et en présence de son mari, m'apostropher : Lâche, crasse ont été les seules amérités féminines qui ont pu sortir de l'organe rauque de notre toute puissante ex-maire. » Que le « Réveil » ne la laisse donc pas parler plus méchamment encore ! !

Il paraît que le dernier numéro de la Vigie l'avait mise dans tous les états ! . . . Elle aurait voulu écraser de . . . ses cent et quelques kilogs l'impertinent qui s'était permis de dire de pareilles vérités sur le compte du « grand et honnête catholique », son Gustave mari.

Cette affaire a été réglée, comme elle devait l'être et je viens vous déclarer, aujourd'hui, que je n'ai jamais eu l'intention d'insulter l'ex-maire, et, de fait, je ne l'ai pas insultée.

Celle-ci, cependant, encouragée sans doute par la conduite scandaleuse de Madame Bénatre (l'ex-

première adjointe fions fions de . . . et tout le reste), a cru devoir, le lendemain de notre duel et en présence de son mari, m'apostropher : Lâche, crasse ont été les seules amérités féminines qui ont pu sortir de l'organe rauque de notre toute puissante ex-maire. » Que le « Réveil » ne la laisse donc pas parler plus méchamment encore ! !

Il paraît que le dernier numéro de la Vigie l'avait mise dans tous les états ! . . . Elle aurait voulu écraser de . . . ses cent et quelques kilogs l'impertinent qui s'était permis de dire de pareilles vérités sur le compte du « grand et honnête catholique », son Gustave mari.

Monsieur Daygrand qui a obtenu de moi réparation par les armes parce qu'il avait jugé que j'avais insulté sa femme, a refusé de se battre de nouveau avec moi, lorsque je lui ai demandé satisfaction, à mon tour, à la suite des insultes gratuites qui m'avaient été adressées par Madame Day-

Monsieur et Madame ex-fions fions approuvent sans doute la conduite de l'Ex-maire et de l'Ex-maire qui viennent de partir pour France !!

Je vous remercie, mes chers amis, de vos félicitations et des marques d'estime et d'amitié que vous m'avez adressées ces jours-ci.

Laissons de côté les Ex fions fions et tout le reste, et continuons à nous occuper de l'avenir de notre colonie.

L. L.

A cet âne de Bénâtre

Il écrivait dans le Réveil du 28 Octobre :

« Me railler comme père de famille n'est guère fort de votre part, vous qui, paraît-il, allez bientôt épouser une riche héritière ! oui Monsieur je suis père de famille de huit enfants, tous bien portants, ni bancals, ni bossus, ni rachitiques. Je vous souhaite, Mr Légasse d'en avoir tout autant, tous bien à vous et tous aussi bien constitués,

Louis Légasse lui répondait (voir la Vigie du 5 Novembre) :

Le père Bénâtre est plutôt drôle avec ses huit enfants et ses histoires, Il trouve que je le raille parce qu'il est père de famille de huit enfants. Pourquoi et dans quel but le ferais je, moi qui suis le huitième et l'avant dernier de neuf enfants ? Nous sommes encore huit en vie, « tous bien portants, ni bancals, ni bossus, ni rachitiques, et tous ressemblants, Monsieur Bénâtre ! Nous n'avons, vous le voyez rien à envier aux vôtres qui, quoique tous bien à vous, ne se ressemblent et ne vous ressemblent guère . . . à en juger du moins par les . . . cheveux. Vous ajoutez que ce n'est pas fort, de ma part, de vous raire moi qui dois, paraît-il, épouser bientôt une riche héritière ! Vous êtes mal renseigné, Monsieur, vos casseroles ne valent rien »

M. Bénâtre dans le Réveil du 11 novembre continue en réponse au n° de la Vigie du 5 novembre : « Un dernier mot à M. L. Légasse

« Dans votre dernière Vigie — la plus ordurière certes qui ait paru — vous vous occupez encore de moi et cette fois encore je vous prends en flagrant délit de mensonge.

Vous mentez, Monsieur, quand vous dites que je suis vice-président de l'Action laïque, parce que vous savez que ce n'est pas vrai.

Vous mentez encore quand vous dites que je suis le bouche trou St-Pierrais dans les dîners officiels du gouvernement et votre mensonge est d'autant plus grand que vous savez très bien à quoi vous en tenir sur ma présence au dernier déjeuner officiel donné en l'honneur de M. le gouverneur de St-Jean.

Voici les faits tels qu'ils se sont passés, le public en jugera.

Le dimanche matin 25 septembre, vers huit heures, M. Aroul secrétaire de M. le Gouverneur se présentait chez moi et demandait à me parler, on lui répondit que je n'étais pas là. M. Aroul insista d'une façon particulière, je le reçus et il m'exposa le but de sa visite matinale.

Il était envoyé par M. le Gouverneur Angoulvant pour me prier de vouloir assister au déjeuner officiel du jour même et cela en remplacement de M. L. subitement indisposé. Je déclinais d'abord l'invitation prétextant que j'avais disposé de ma journée et qu'il m'était impossible d'accepter. M. Aroul insista alors et me dit même que M. le gouverneur considérerait mon acceptation comme un service lui rendu.

Devant l'insistance de M. Aroul et les raisons qu'il me donna, je ne pouvais qu'accepter; c'est dans ces conditions que j'assisai au dernier déjeuner officiel du gouvernement.

Voilà toute la vérité, M. Légasse, et je ne crains pas d'être démenti par Mr le gouverneur Angoulvant ni par son secrétaire M. Aroul. »

Or voici ce qu'écrivait M. Légasse, le 5 novembre :

« Quand on est un grand laïque, vice président, comme vous, de l'action laïque, peut-on vraiment envoyer les enfants chez les Pères Eudistes ou autres ? . . . Les plus grands laïques passent parfois, pour de grands farceurs !

J'ai dit aussi dans la Vigie que vous n'étiez plus rien. Je rectifie. Pardon oui, vous êtes

encore quelque chose officiellement : vous êtes le bouche-trou St-Pierrais dans les dîners officiels du gouvernement ! avouez qu'il ne faut pas avoir beaucoup d'amour propre — quand on a de l'honneur à revendre comme vous — pour accepter les invitations dans les conditions que vous savez ! le matin deux ou trois heures avant le déjeuner, l'on vous invite à remplacer un (quidam) indisposé. Vous acceptez avec empressement cette humiliation pour pouvoir dire : j'étais au gouvernement . . . et l'on vous place au bout de la table tout comme un . . . petit garçon . . .

Assez de bluff. M. Bénâtre, vous êtes connu. »

De la lecture de ces quelques lignes, il ressort clairement que :

Le procureur est Monsieur Bénâtre.

Le menteur est Monsieur Bénâtre.

Le bouche trou St-Pierrais est Monsieur Bénâtre.

Ce matamore a déjà reconnu (alors qu'on ne lui demandait rien) qu'il est membre de l'action laïque ! et si M. Légasse a écrit qu'il en est le vice-président (ce qui n'a pas grande importance du reste), c'est qu'il a lu certaines lettres adressées au Ministère des colonies donnant ce titre à M. Bénâtre. A-t-il été ou non vice-président de l'action laïque ?

Monsieur Bénâtre

Vous m'avez attaqué, vous avez parlé le premier ; c'est moi qui parlerai le dernier, ou bien . . . nous n'avons pas fini de rire !

Madame Bénâtre dont vous êtes le très-digne mari m'a insulté : elle m'a craché à la figure, a vomi : pourriture. Et cette (oh ! combien !) Hugues Clovis St-Pierraise s'est enfui, aussitôt, en courant, comme l'eût fait une gamine de 12 ans. Elle a eu, peut-être, peur que je ne lui mette . . . le pied . . . à l'endroit où le dos change de nom.

Non, elle n'avait rien à craindre de ce côté, car je croyais qu'elle avait en vous, un mari responsable, un homme et non un lâche, un pleutre.

Je vous ai immédiatement demandé réparation de cette injure par les armes...

Vous avez refusé d'aller sur le terrain où on lave les injures...

Vous êtes un lâche : vous tremblez devant un pétard ; vous avez peur d'un sabre de bois, d'un pistolet de quatre sous, de quelques balles en caoutchouc ! Mais vous ne craignez pas le ridicule, vous, un ancien soldat d'Afrique, un adjudant retraité, jeune et vigoureux encore !

Vous faites pitié Monsieur ! et ne parlons pas, voulez vous, aujourd'hui, de l'avenir de l'armée française qui serait devant l'ennemi, avec des soldats tels que vous !

J'avais cru jusqu'ici — et je ne suis pas le seul — que vous étiez un homme, que vous aviez mérité la croix des braves dont vous n'avez pas honte de porter encore, aujourd'hui, les insignes !

Vous venez d'écourer, par votre conduite, les honnêtes gens de ce pays ! Il paraît que vous êtes très fort... à coups de poing et... en blague !

Au cours de votre dernier pugilat, où vous avez brillé comme un maquinon dans une foire, ou plutôt comme un saltimbanque que vous êtes, votre adversaire vous a reproché d'avoir arraché votre croix de la légion d'honneur de la poitrine d'un pauvre diable, terrassé par la fièvre jaune, non pas sur le champ de bataille, où vous auriez fait la honte de vos compagnons d'armes, mais bien derrière une ambulance en temps de paix, pendant les grandes manœuvres et dans un simulacre de combat.

Votre compatriote St-Pierrais vous a fait trop d'honneur en vous supposant capable de pouvoir suivre une ambulance, sous les tropiques, même en temps de paix !

Non, la croix que vous portez, vous l'avez ramassée dans le... (comment dit-on ?)... dans le... bidet de vos capitaines... pouah !... je ne respire plus, je sors... prendre un peu d'air frais, un verre d'eau s'il vous plaît.

L. L.

Tribune libre

Monsieur le Directeur Gérant,

Dans votre dernière Vigie plus *prove* que le dernier Réveil, vous vous êtes encore *occupé* de M. Bénâtre parce que M. Bénâtre s'était encore *occupé de vous*.

Prétentieux, orgueilleux, bête, ce farouche *tranch-montagne* se croyait tout permis ! mais avec vous, il n'en mène pas large ! Vous savez lui riper son éloï et lui servir la cheville pour chaque trou ! vous l'avez surtout froissé en l'appelant *le bouchetrou St-Pierrais*, et il vous traite de *menteur* et essaie de prouver qu'il n'a jamais été *bouchetrou*. Mais il avoue lui-même tout bêtement, dans le simple exposé des faits sur lesquels le public a depuis longtemps porté son jugement, qu'il a servi de *bouchetrou* au gouvernement.

Il est de notoriété publique que le dimanche, 21 Septembre, vers huit heures du matin, Monsieur le secrétaire Aroux demandait à Monsieur le Maire *Pompéi de vouloir bien lui désigner quelqu'un qui consentirait à remplacer M. Anatole Farvaque* empêché ou M. Leban subitement indisposé. Monsieur le Maire répondit qu'il ne pouvait désigner personne et que du reste... personne ne voudrait accepter une invitation aussi tardive. Quelqu'un accepta cependant et ce quelqu'un, ce fut... Monsieur Bénâtre.

M. Bénâtre aurait mieux fait de vous laisser tranquille et fera, à mon avis, bien de rentrer dans le silence dont il n'aurait dû jamais se départir...

Qu'il rentre, qu'il rentre ses... cornes ! Il y a des bêtes... qu'on oblige parfois à garder l'étable ou l'écurie.

L'amie de DURANDAL

Monsieur le directeur,

Monsieur Daygrand, notre ex-maire catholique (2) est parti, « honteux comme un renard qu'une poule aurait pris », *oubliant* de répondre à ma lettre du 28 septembre comme aussi à celle du 5 novembre dernier. Je le regrette, car j'avais encore bien des choses à lui dire.

Bon voyage ! donc Monsieur l'ancien maire ! N'oubliez pas de faire visite aux Pères Eu listes de Church Point, et surtout recommandez leur bien de donner à vos enfants une instruction religieuse, aussi solide que la vôtre.

Si par hasard, vous revoyez la capitale de la France, n'oubliez pas non plus d'aller saluer le Président de la République, avant qu'on ne lui donne un successeur ; il sera enchanté de vous revoir avec votre magnifique « veste électorale » et votre écharpe immaculée, « encore vierge ».

Quant au comte de Valence et à l'amiral Humann offrez leur nos plus sincères remerciements pour tous les secours envoyés et distribués par vos bons soins, *la veille des élections*.

Dites leur bien qu'avant de nous quitter, vous avez voté la laïcisation de toutes les écoles de la colonie, pour les motifs que vous connaissez. Nul doute qu'alors, ces deux bons catholiques ne vous ouvrent les bras en attendant qu'ils vous fassent ouvrir toutes grandes, les portes du couvent des assomptionnistes, voire même de celui des Trappistes dont vous adorez l'excellent fromage.

Si vous allez jusqu'en Espagne, voir les Chartreux de Tarragone, je vous serais reconnaissant de vouloir bien m'expédier, franco de port et d'emballage, une caisse de leur fameuse liqueur qui devient ici de plus en plus rare, depuis que vous l'avez goûtée, dit-on.

Et maintenant au revoir, et au plaisir de nous retrouver.

LE PÈRE DE FAMILLE

Un groupe de marin et d'ouvriers électeurs nous ont écrit ce qui suit :

Samedi dernier, en lisant la Vigie nous avons vu que vous parliez, que la laïcisation occasionnerait de nouvelles dépenses. Vous avez eu raison à ce sujet et bien qu'en occasionnant de nouvelles dépenses, les institutrices qui viendraient de France ne vaudraient pas nos sœurs. Au surplus, puisque vous dites qu'il y aurait de nouvelles dépenses, gardons les sœurs.

Puisque nous sommes maintenant dans le moment de faire le budget, nous vous serons reconnaissants si vous écontez nos modestes réflexions.

Pourquoi, en effet, dans bien des bureaux du gouvernement, prend on des gens de France, alors qu'il y en a à St-Pierre qui sont aussi capables qu'eux. Et puis, ils viennent de France, passent un an ou deux ici, obtiennent un congé de neuf mois et plus. Tout cela fait des dépenses à la colonie, pour les passages etc etc. Et ils sont beaucoup plus payés que ceux d'ici.

Exemple: Regardez depuis deux ou trois ans, lorsqu'il y a une place pour matelot de douane c'est un métropolitain que l'on prend. Maintenant nous voyons des instituteurs qui viennent de France et plutôt que d'instruire les enfants font de la politique et bien autre chose... exemple : Gendron, Lavie etc, etc... Maintenant dans le gouvernement, cela se passe ainsi.

Il y a aussi un point qui nous frappe beaucoup, c'est au sujet de M. Larroulet chef des travaux p. i.

Pourquoi n'est-il pas nommé titulaire alors que ce brave et honnête homme que l'on peut dire prend, nos intérêts, et n'a pas peur de travailler pour faire plaisir à tout le monde et ne prend jamais de congé ? Nous pensons parce qu'il est St-Pierrais, car aucun de nous n'est soutenu. On dirait que les St-Pierrais puent au nez de nos gouvernements.

Donc nous vous demandons de bien vouloir nous écouter et de nous renseigner puisque vous le pouvez. On pourrait, à l'avenir prendre des matelots de douane à St-Pierre. S'il y a des places dans les bureaux, qu'on les donne aux jeunes gens d'ici : que l'on prenne aussi des jeunes gens d'ici comme instituteurs car ils valent bien tous les vauniens qui viennent de France. Quant à M. Larroulet, qu'on le nomme titulaire et il aura bien mérité et, par suite s'il est nommé titulaire, qu'on nomme le jeune homme qui est avec lui à un bon grade car nous savons qu'il est capable, dévoué et sérieux et si on le protège il deviendra peut-être chef plus tard. Il faut protéger tous les St-Pierrais et tous les autres jeunes hommes qui sont dans les bureaux.

Je pense, Monsieur le Député, que vous ferez tout votre possible pour arriver à ce que nous demandons, car nous sommes assurés que vous nous écoutez, *nous marins et ouvriers*, car c'est de l'intérêt de nous tous qui travaillons pour payer les employés.

Veuillez agréer....

P. S. N'écoutez pas le braillard « Réveil » qui ne sait que mentir et excusez notre écriture et orthographe.

Nous sommes heureux d'annoncer à ce groupe d'ouvriers et marins que Monsieur le Gouverneur Angoulvant qui s'intéresse vivement à leur sort a en sous les yeux leur pétition. Le Gouverneur est déjà entré dans la voie des réformes :

M. Larroulet est nommé chef de service, les employés du port, de la douane, de la direction de l'intérieur etc... etc... seront pris sur place.... Les instituteurs locaux seront payés comme les métropolitains... et ce sera justice... Monsieur Grosvallet qui a son certificat d'aptitude pédagogique ne touche que 4.500 fr. cependant !

Pourquoi ? Nous réclamons pour lui le traitement de ses confrères soit 2.400 fr. je crois.

Patentes et Patentables.

Pour « tout celui » qui sait lire un peu mieux que Mazier, la loi sur les patentees s'exprime très clairement mais dit tout le contraire de ce que Mazier lui fait dire.

« Le patentable, ayant plusieurs établissements, boutiques ou magasins de même espèce ou espèce différente, est possible d'un droit fixe entier (pour tous ses établissements) en raison du commerce, de l'industrie ou de la profession exercée dans chacun.

La société « La Morue Française » paiera la patente qui lui incombe et n'aura pas recours à vous, pour ce faire, M. Mazier. Et maintenant combien payez vous de patentees de plus que M. Légasse, vous, l'insafruitier ou le locataire du sépulcre blanc ?

L'église et ses martyrs

La nouvelle église est à peu près couverte ; et, jusqu'ici, nous n'avons encore à déplorer aucun accident de personne. Cela évidemment ne fait pas le jeu du « Réveil » qui avait déjà compté les martyrs que cette construction devait faire.

En fait de martyrs, nous connaissons une pauvre créature qui ne risque pas d'être écrasée par l'église en ciment armé : elle n'en souffre pas moins un cruel martyre, et ce n'est pas sans raison, qu'on l'appelle un peu partout : « la séquestration du sépulcre blanc » ou bien encore : « la séquestration du Réveil », tout comme, naguère, la séquestration de Poitiers.

Notre programme

Notre programme a subi, ces temps derniers, quelques accrocs sérieux, causés par l'audace et l'arrogance de nos adversaires à qui pour être compris, nous avons du tenir, à peu près, leur langage ordinaire.

Comme nous l'avons déjà dit :

Nous désirons nous tenir en dehors de tous les potins et cancan qui doivent rester le peu enviable monopole de commères de bas étage et de compères de même acabit.

Nous préférerons signaler au public et à l'administration les réformes et créations nécessaires au développement des îles St-Pierre et Miquelon et les défectuosités de certains services de la colonie. Nous voudrions nous occuper spécialement de son commerce et de son industrie, des questions relatives à la pêche et à la navigation.

Nos colonnes sont ouvertes à toutes les réclamations : elles admettront quiconque se tiendra dans les limites de la sincérité, de la bonne foi et des convenances.

La Vigie sera toujours le journal de gens honnêtes et de bonne foi ; elle n'a qu'une ambition : Etre utile à tous.

Notice en date de 1900

SUR
LA SITUATION & L'AVENIR ÉCONOMIQUES
des

Iles Saint-Pierre et Miquelon

(AMÉRIQUE DU NORD)

par Louis LÉGASSE

ARMATEUR

Délégué des îles Saint-Pierre & Miquelon

Au Conseil Supérieur des Colonies

1900

(SUITE)

Il existe un établissement financier à Saint-Pierre. C'est la banque Française des îles Saint-Pierre et Miquelon qui rend de signalés services au pays.

Le change est insignifiant dans la colonie : 1 à 3/0 et parfois au pair.

ARMEMENT

La Colonie armée, en chiffres ronds, pour la pêche à la morue :

400 warys et doris faisant la petite pêche ou pêche côtière.

20 pirogues faisant la petite pêche ou pêche côtière.

200 goëlettes faisant les bancs de Terre-Neuve. Elle armé en outre :

10 bateaux pour le cabotage.

4 remorqueurs, à vapeur

1 vapeur postal,

125 navires pêcheurs et long-courriers attachés à divers ports de la Métropole et appartenant aux armateurs de la Colonie doivent être aussi comptés comme faisant partie de l'armement local.

PÊCHE A LA MORUE SUR LES BANGS

L'industrie de la pêche forme le principal élément de la richesse des îles Saint-Pierre et Miquelon.

On distingue à ce sujet :

1^o Les armements Métropolitains

2^o Les armements locaux ou Saint-Pierrais ;

3^o Les armements à la petite pêche ou pêche côtière.

Ces divers armements occupent plus de douze mille marins et l'on peut dire qu'en France, plus de cent mille personnes vivent plus ou moins directement de l'industrie de la pêche.

à suivre

AVIS

Monsieur Jauréguiberry a l'honneur d'informer le public qu'il ferre les bœufs et les chevaux au comptant pour 10 fr. 80 au lieu de 12 f

Le Gérant Fernand Dotsabide